

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 23 février 2023

Procès-verbal de séance

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022**

Le conseil municipal, 11 pour, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.

• **Vote des comptes de gestion 2022**

Le conseil municipal approuve les 3 compte de gestion (commune, l'eau et l'assainissement, photovoltaïque) pour l'exercice 2022 à 11 pour.

• **Vote des comptes administratifs 2022**

Compte administratif principal : 10 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2022 : 21 113.98

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2022 : 66 349.41

Compte administratif annexe pour l'Eau et l'Assainissement : 10 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2022 : 196 813.63

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2022 : 8 048.13

Compte administratif annexe pour le Photovoltaïque : 10 pour

Section Investissement : Résultat de clôture 2022 : 24 592.95

Section Fonctionnement : Résultat de clôture 2022 : 2 893.50

• **Validation du financement pour la mise en place de l'extinction de l'éclairage public**

Le conseil municipal décide, 11 pour, de confier la réalisation de ces travaux au SDE de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente, et de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 5 138,89 €.

• **Convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement photovoltaïque du GAEC de l'Echo**

Le conseil municipal, 11 pour, accepte la convention de servitudes proposée par Enedis et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

• **Désignation d'un représentant suppléant au SMAT suite à démission**

Le Conseil municipal, 11 pour, désigne pour siéger au sein du SMAT du Haut-Allier :
M. Franck PETIT comme représentant suppléant au SMAT du Haut-Allier.

• **Adhésion 2023 à Fredon Auvergne Rhône Alpes**

Le Conseil municipal, 9 pour, 1 contre (Ponsonnaille), 1 abstention (Grand) décide de ne pas adhérer à FREDON Auvergne Rhône Alpes.

• **Subvention à l'association LAVE**

Le Conseil Municipal, 10 pour, 1 contre (Gazanion) accorde à l'association LAVE une subvention de 462 €.

• **Choix de l'entreprise pour la création de 2 chemins**

Le conseil municipal, 11 pour, décide de confier la création des 2 chemins à la SARL FERRET, valide le devis pour un montant de 13 950,00 € TTC et autorise Mr le Maire à signer le devis.

Le secrétaire de séance, Jérôme SAVY

Le Maire, Franck PETIT

PV affiché le


11 AVR. 2023

